



Conditions générales

L'entrepreneur sollicitant un test Blower-door doit prendre connaissance des conditions à respecter et mettre en œuvre pour le bon déroulement du test.

Conditions sur l'enveloppe

Le test Blower-door doit être réalisé lorsque **l'étanchéité à l'air de l'enveloppe est réalisée** dans son ensemble et que tous les fourreaux et percements nécessaires aux passages des fluides et des réseaux électriques sont effectués. Il convient de se référer à la [liste de contrôle Minergie®](#) pour déterminer les travaux d'étanchéités effectifs nécessaires avant la mise en œuvre du test Blower-door.

Conformément à l'application de la méthode de mesure B, au sens de la norme EN 13829, le but de la mesure est de détecter les seules fuites relevant de l'enveloppe du bâtiment. Lors du mesurage, **toutes les ouvertures et traversées intentionnelles sont fermées et étanchées**. Il convient de se référer à la [liste des étanchements de Minergie®](#) pour mettre en œuvre les étanchements nécessaires au bon déroulement du test. **Ces travaux préparatoires sont à la charge de l'entreprise.**

Il est préférable de réaliser ce test avant le passage des corps d'état de finition, et ce, afin de pouvoir le cas échéant remédier aux défauts observés. Un tel « **mesurage anticipé** » peut, lorsque celui-ci est concluant suffire pour la certification Minergie-A®, Minergie-P® ou Minergie® sans procéder à un autre mesurage de réception à l'achèvement des travaux.

Conditions climatiques

Le test Blowerdoor est basé sur la mesure du débit d'air passant à travers les fuites de l'enveloppe en générant un flux d'air induit par la différence de pression mise en œuvre entre l'intérieur et l'extérieur. **Sur cette base, certaines conditions climatiques ne permettent pas de procéder à un test cohérent.**

Si la différence de température entre l'intérieur et l'extérieur combinée à la hauteur du bâtiment ne respecte pas la formule ci-dessous, le test ne peut pas avoir lieu.
 $\Delta T(^{\circ}C) \times H(m) \leq 500(^{\circ}C.m)$ avec H la hauteur du bâtiment

Si la **vitesse du vent** est supérieure à 6m/s ou dépasse le niveau 3 sur l'échelle de Beaufort, le test ne sera pas pertinent (pression différentielle faussée). Il convient donc de vérifier les prévisions météorologiques au préalable.

Le repérage des éventuelles zones d'infiltrations est réalisé à la thermocaméra lorsque la différence de température entre l'intérieur du bâtiment et l'extérieur est mesurable. A ce titre, lorsque c'est possible il est préférable de procéder **au chauffage de la zone à tester au moins 2 jours avant la mesure**. Il faut alors empêcher l'ouverture des fenêtres au moins pendant les deux heures précédant le test. Lorsque le bâtiment n'est pas chauffé, le repérage des fuites sera effectué avec le générateur de fumée.

Rapports et demandes de certification

Nous réalisons un rapport indiquant les valeurs pour le débit d'air et le taux de renouvellement associé ainsi que les remarques sur l'état de la construction et la description des détails d'étanchements provisoires. Ce rapport comporte les éléments demandés pour les certifications Minergie-A®, Minergie-P®.

Si les résultats obtenus ne permettent pas d'atteindre les standards demandés, on inclut au rapport la localisation des zones de fuites d'air et un commentaire général proposant les démarches de mises en conformité à effectuer.